

Fiche d'information sur le champ visuel

DEFINITION:

Le champ visuel est l'étendue de l'espace dans lequel l'œil fixant droit devant lui perçoit les lumières, les couleurs et les formes.

L'examen du champ visuel consiste à évaluer et quantifier la perception de flashes lumineux, plus ou moins intenses, dans une zone choisie du champ visuel et pour un œil donné.

EN PRATIQUE:

Le patient est assis confortablement devant un appareil, sa tête placée au centre d'une coupole hémisphérique, grâce à une mentonnière et un appui tête.

Sur la coupole légèrement éclairée, en face du visage du patient se trouve un point lumineux qui permet par une fixation attentive de garder toujours l'œil droit devant. Pendant ce temps, le sujet tient dans sa main une poignée et doit appuyer sur le bouton à chaque fois qu'il aperçoit de petits flashes lumineux sur cette coupole. Il fixe toujours la lumière centrale.

Certains de ces flashes sont bien visibles et facilement détectables, d'autres sont à peine perceptibles mais tous ceux qui sont vus doivent être signalés par le patient, uniquement en appuyant sur le bouton.

En cas de doute, il faut s'abstenir de répondre

L'examen est indolore et ne nécessite aucune préparation (en particulier, il n'y a pas de dilatation de la pupille).

Tous les champs visuels se déroulent dans une pièce sombre où seule la coupole est éclairée.

De plus, la plupart des champs visuels nécessitent le port d'une correction optique et il est recommandé d'apporter ses lunettes, en particulier celles pour la vision de près.

Cet examen, qui peut être répété plusieurs fois par an, est indiqué, dans le dépistage et le suivi de nombreuses affections et pathologies oculaires.

Pour citer :

- Glaucome
- Hypertension intra oculaire
- Suivi de traitement systémique (PLAQUENIL®, SABRIL®)
- Neuropathies optiques

- Occlusion de la veine centrale de la rétine (OVCR),
- Dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA)
- Rétinopathie pigmentaire